

crédits

Enseignants:	
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	Les travaux pratiques se déroulent lors de séances collectives. Celles-ci sont consacrées à la résolution de cas pratique à l'aide de l'analyse de la législation (ou de projets législatifs), de la jurisprudence et de la doctrine. L'étudiant lit les documents à l'avance ; il peut être invité à préparer et à présenter en séance un exposé oral retraçant son analyse.
Acquis d'apprentissage	Les travaux pratiques s'inscrivent dans le prolongement du cours magistral. Sans constituer à proprement parler un approfondissement de la matière enseignée par le professeur, ils visent à mettre l'accent, grâce à une approche illustrative et pratique, sur certains des points cruciaux abordés lors du cours ; ils participent ainsi indirectement à la préparation de l'étudiant à l'examen. Les travaux pratiques doivent permettre à l'étudiant de perfectionner : - ses facultés de recherche, d'analyse et de synthèse de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine ; - son aptitude à présenter oralement des arguments juridiques de manière articulée ; son sens critique. <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Cycle et année d'étude: :	> Master [120] en droit (horaire décalé)
Faculté ou entité en charge:	BUDR